

Madame, Monsieur,

Le contexte économique particulièrement tendu que nous affrontons depuis de nombreux mois m'amène, au travers de cette deuxième édition d'Enjeux financiers, à vous donner quelques repères pour comprendre les décisions qui nous engagent financièrement pour l'année 2017.

Ce point de situation sera la base d'un échange plus conséquent sur le sujet lors de

**LA RÉUNION PUBLIQUE SUR
LES FINANCES DE LA VILLE**

**mercredi 19 avril à 20 h, dans l'auditorium de
l'École de Musique et des Arts, rue Jean Mahler.**

Dans l'attente du plaisir d'échanger avec vous, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes chaleureuses salutations.

Pascal Collado
Maire de Vernouillet



2017, cap difficile malgré une gestion des finances de la Ville des plus rigoureuses depuis 3 ans

Qui aurait cru en 2014 que tant de contraintes externes liées à un désengagement exponentiel de l'Etat et à notre intégration à la Communauté urbaine GPSEO allaient à ce point hypothéquer l'équilibre financier de Vernouillet ?

Sans relâche, depuis le 1^{er} jour de notre mandature en avril 2014, **nous avons œuvré à une gestion extrêmement rigoureuse du budget et des projets de la Ville**, rationalisant toutes les dépenses et travaillant d'arrache-pied à la recherche de la moindre source d'économie. Pendant que plusieurs de nos villes voisines augmentaient la part communale de la fiscalité, la Ville de Vernouillet tenait le cap d'une gestion saine et rigoureuse, en bon père de famille.

En 3 ans, ce ne sont pas moins de 1 344 766 € d'économies que nous avons réalisées. Une fierté que nous tenons à partager avec les agents de la Ville qui, sous l'impulsion des élus, ont relevé avec brio le défi de conserver une excellente qualité de service public, tout en réalisant des économies drastiques. Car sans procéder à ces arbitrages, c'est une augmentation d'impôts de plus de 40,15 % qui aurait dû compenser le manque à gagner.

Aux baisses des dotations de l'Etat depuis 2014 cumulées aux baisses des dotations du Département en 2016 (qui subit comme nous les baisses de dotations de l'État), GPSEO venait

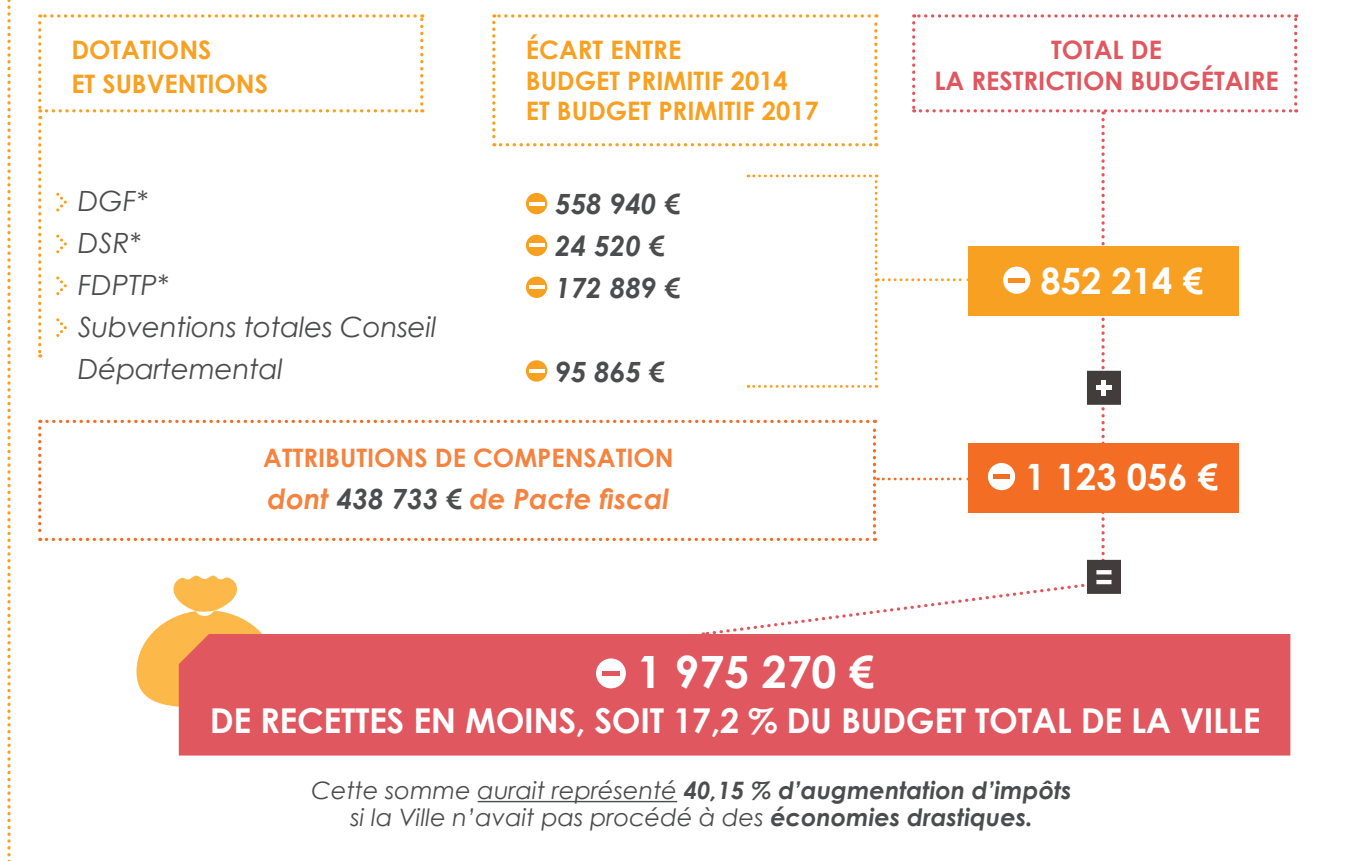
malheureusement alourdir l'addition en 2016 en nous imposant un pacte fiscal particulièrement inéquitable, décidé par une très faible majorité de conseillers communautaires en dépit de toute prise en considération du passif de l'ancienne CA2RS* (45 voix contre, 22 abstentions, 59 voix pour). Dans ce contexte, le Maire et M^{me} Péresse, également Conseillère communautaire, se sont retirés de la majorité de GPSEO.

Alors si durant les 3 dernières années, nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts, grâce à l'ensemble des économies réalisées, ce transfert de fiscalité de la CU GPSEO vers le budget de la Ville qui nous est imposé, nous oblige malheureusement à devoir faire appel à l'augmentation de la fiscalité pour présenter un budget équilibré en 2017, ce qui est une obligation.

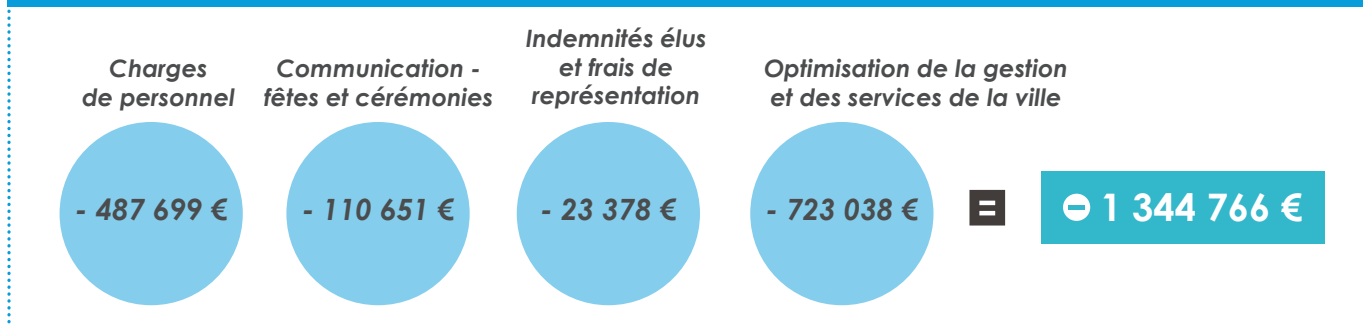
La Ville a engagé avec 6 autres communes une procédure contentieuse à l'encontre de la CU GPSEO pour dénoncer l'inéquité du pacte fiscal et de ses dispositifs qui nous semblent ne pas être en phase avec la réglementation. **Aussi, et c'est ici notre engagement très fort : en cas de victoire du contentieux, le montant du pacte fiscal sera entièrement reversé aux Vernolitaïns sous forme de baisse des impôts.**

**Pour en savoir plus, consultez le numéro spécial du magazine de janvier 2017.*

BAISSE DES RECETTES DEPUIS 2014



GRÂCE À UNE GESTION TRÈS RIGoureuse ET OPTIMISÉE DU BUDGET DEPUIS 2014, LA VILLE A RÉALISÉ DE TRÈS IMPORTANTES ÉCONOMIES :



La Ville a atteint ses limites de réalisation d'économies, sans diminution des services aux habitants.
 La charge du Pacte fiscal ne peut plus être absorbée par la Ville.
PAR CONSÉQUENT, LA VILLE EST CONTRAINTE D'AUGMENTER LA FISCALITÉ DE 10%, POUR COMPENSER LE PACTE FISCAL.

* LÉGENDE :

- > **DGF** : Dotation Globale Forfaitaire - Principale dotation versée par l'Etat aux Collectivités Territoriales.
- > **DSR** : Dotation de Solidarité rurale - elle est attribuée pour tenir compte des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant, compte tenu de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.
- > **FDPTP** : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - Il est réparti par le Département entre les communes et EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.
- > **Attributions de compensation** : solde entre les recettes perçues par la Communauté urbaine et les dépenses qu'elle réalise pour la Ville.
- > **Pacte fiscal** : Report par la Communauté Urbaine de la taxe foncière qui avait été levée par la CA2RS sur le budget des communes.